



Paris, le 15 février 2008

Affaire SOCOTEC

Une Autorité des Marchés Financiers complice et un Premier Ministre muet !

Accompagnés d'une délégation de salariés-actionnaires de la société SOCOTEC, le Collectif LBO a rencontré l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le mercredi 13 février 2008 à 17h, en la personne du secrétaire général adjoint.

Les salariés-actionnaires, assistés du Collectif LBO, ont plaidé pour un processus vertueux, respectueux de leur droit à pouvoir choisir le repreneur de leur entreprise dans le cadre d'une restructuration éventuelle du capital.

Ils ont démontré le caractère frauduleux et perverse du processus engagé par le Conseil d'Administration de SOCOTEC, et alerté l'AMF des conséquences de la spoliation des actionnaires minoritaires si l'agrément du "Fonds H" était validé en l'état et sans conditions, ouvrant ainsi la possibilité d'une OPA par un fonds d'investissement.

Malgré sa mission de protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, l'AMF s'est déclarée incompétente à intervenir dans ce dossier et a indiqué qu'elle donnerait son agrément au nouveau Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) présenté par BNP Paribas Asset Management.

Le cabinet du Premier Ministre, contacté par le Collectif LBO, nous a fait savoir qu'il n'interviendrait pas non plus dans le dossier SOCOTEC, car il ne considère pas l'intérêt d'une remise en cause, ni du processus engagé, ni de la finalité de l'opération; et ce, malgré les récentes déclarations de Francois FILLON soutenant l'actionnariat salarié comme rempart contre les OPA hostiles.

Un organisme public incompétent et un Premier Ministre incohérent : voilà comment s'organise la complicité d'un Etat à la dérive pour spolier les salariés-actionnaires de leurs droits, et soutenir ainsi la spéculation financière !

Les actionnaires de SOCOTEC semblent quant à eux, bien décidés à ne pas en rester là et envisagent déjà d'engager des procédures pour abus de pouvoir, détournement de la loi "pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié", traitement différencié entre actionnaires, défaut d'information des actionnaires, conflits d'intérêt, etc.

Reste à connaître la position de l'Elysée, puisque le Président de la République ne se prive pas de fustiger ardemment les pratiques prédatrices des fonds d'investissement.

Voilà un bon moyen de mettre en accord ses paroles et ses actes.

Collectif LBO – 18, rue d'Alembert – 92 190 MEUDON

N° SIRET 491 766 556 00014 – APE 913 E

<http://www.collectif-lbo.org>

Contact : Philippe Matzkowski - 06.19.51.27.62 - pmatzkowski@yahoo.fr